

## Les crédits marketing, c'est quoi?

- C'est une ristourne de **20 %** des sommes remises à Revenu Québec par une entreprise membre de Tourisme Gaspésie (TG) qui perçoit la **taxe sur l'hébergement**.
- Cette ristourne peut être utilisée pour **faire de la promotion au Québec** selon les modalités établies par Tourisme Québec.

## Pour qui?

- Pour les entreprises qui perçoivent la taxe sur l'hébergement (hôtellerie, gîtes, résidences de tourisme, prêts-à-camper, résidences étudiantes et pourvoies).

## Comment les obtenir?

- Pour être éligible aux crédits marketing, **l'établissement membre** de TG doit lui fournir :
  - Une copie du formulaire de déclaration de taxe sur l'hébergement de Revenu Québec accompagnée :
    - d'une copie du chèque encaissé par Revenu Québec ou
    - du sceau de paiement d'une institution financière apposé sur le formulaire de déclaration ou
    - d'une preuve de paiement par guichet automatique ou une copie du relevé de compte.
    - Il est recommandé, de nous faire parvenir, ces documents, trimestriellement.
- Dès réception du paiement de Tourisme Québec et de ces documents, le montant des crédits marketing est enregistré à la comptabilité de TG et attribué au compte client du membre. Ces renseignements sont traités de façon confidentielle.
- Un membre peut s'adresser à TG pour vérifier le montant de ses crédits accumulés. Ce montant figure aussi sur ses états de compte mensuels.
- Les crédits marketing sont conservés dans le compte du membre **durant trois ans**.
- **Les nouveaux membres** peuvent se prévaloir de leurs crédits marketing à compter de leur date d'adhésion. **Pour les autres**, du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, il y aura rétroaction au 1<sup>er</sup> avril 2018 pour enregistrer leurs crédits dans leur compte client.

## Comment les utiliser?

- L'adhésion annuelle **n'est pas une dépense admissible**, car il faut d'abord être membre de TG pour se prévaloir de ce privilège.
- Toutes les applications sont conditionnelles à l'autorisation préalable de TG.
- Doivent servir uniquement à des **actions** ou **activités de promotion** et de **mise en marché**.
- Doivent concerner des actions à **portée régionale** reconnues par TG : au Québec en dehors du territoire de la Gaspésie touristique.
- Peuvent être utilisés par l'établissement d'hébergement pour un **maximum de 85 %** du coût hors taxes.
- **À la date de la facturation, seuls les crédits au compte pourront être utilisés.**

Exemple :

Projet de site Web	1 000 \$ (+ TPS + TVQ = 149,75 \$) = 1 149,75 \$
Montant admissible aux crédits marketing : 85 % avant taxes	850,00 \$
Montant à la charge du membre 150 \$ (+ TPS + TVQ non admissible : 149,75 \$) =	299,75 \$

## Exemples d'applications

### Les outils de TG

- Publications
- Publicités sur notre site Web
- Publications commanditées sur les médias sociaux
- Distribution dépliants salon
- Espaces centres infotouriste

### Mise en marché et promotion\*

Approbation préalable

- Magazines spécialisés
- Publicité télévisuelle
- Placements Web
- Développement site Web
- Dépliants publicitaires

\* Mettre le logo Tourisme Gaspésie sur chacune des applications et faire approuver le tout par TG.



## Personne-contact

### Sonia Lévesque

Agente service aux membres et administration  
418 775-2223, poste 223  
sonia@tourisme-gaspesie.com

Restez à l'affût de nos activités, suivez-nous et partagez!

 Tourisme Gaspésie  
Tourisme Gaspésie - Membres

Espace membre :  
gaspesie-espacemembre.com

Une multitude  
de façons d'appliquer  
vos crédits marketing!  
Publications, Web,  
médias sociaux, TV, etc.

